

## Subvention au Syndicat CFDT Régional

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** La Ville logeait une partie des syndicats salariés dans ses locaux rue Champrond et rue Battant. La CFDT abritait alors ses sections locales et régionales dans les mêmes locaux. En 2000, la CFDT régionale a dû déménager pour des raisons de sécurité des locaux occupés. A l'époque, en intégrant ses nouveaux locaux à Clairs-Soleils, la CFDT régionale a bénéficié d'une aide de la Ville en compensation de la nécessité de ce transfert. Une subvention annuelle vise à prendre en charge une partie du nouveau loyer.

L'accord courait sur une période allant jusqu'à la réalisation de la Maison des Syndicats et au relogement définitif de l'ensemble des syndicats. Celle-ci est maintenant opérationnelle et la CFDT régionale vient pour sa part d'intégrer un immeuble dans lequel elle a acheté ses nouveaux bureaux.

Selon les accords initiaux, l'année 2008 est donc la dernière année comportant une aide à cette organisation régionale. Le montant de cette aide s'élève à 6 500 €.

La subvention de 6 500 € sera prélevée sur les crédits existants à l'imputation 65.90.6574.6574.2804.30200.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement de cette subvention de 6 500 € au Syndicat CFDT Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte cette proposition d'attribution.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2008.*